



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural:
l'Europe investit dans les zones rurales

Compte-rendu

Comité du GAL Comminges Pyrénées – 8/12/2016 – Saint-Gaudens

Liste des personnes présentes

Membres titulaires du collège public : 2	BRANA Jean-Pierre DOUGNAC Jean-Claude
Membres suppléants du collège public ayant voix délibérative : 3	LE ROUX DE BRETAGNE Loïc LOUBEYRE Guy MARTIN Robert
Membres titulaires du collège privé : 7	SCHIAVON Françoise LANGLET Bruno MONSARRAT Michel SORIN Emmanuel GOIRAND Georges SAUNIER-BORRELL Philippe LAMOUREUX Christian
Membres suppléants du collège privé ayant voix délibérative : 2	SALLES Yves CAMPET Alain
Membres sans voix délibérative	DDT Haute-Garonne (Auréli DEHONDT et Vincent BALUE)

Double- quorum non atteint

14 membres présents dont 14 votants sur 30 : dont 5 membres du collège public (sur 12) et 9 membres du collège privé (sur 18). La règle du double quorum n'est pas respectée (plus de la moitié des membres présents et plus de la moitié des présents appartiennent au collège du secteur privé).

Liste des personnes excusées :

Membres du collège public	FILLASTRE André PANATIER-CASES Danielle
Membres sans voix délibérative	DELGA Carole ASP
Membre du collège privé	GAUT Patrice BRUN BOUÉ Sylvie VIALLET Marie MARTIN Rémy TALBOT Julie PEDRERO Jacques

Rappel de l'ordre du jour

- Point sur les propositions de modifications du règlement intérieur du GAL
- Bilan 2016 sur la mise en œuvre du programme LEADER et pistes pour 2017
- Présentation de 2 projets (pour analyse préalable)



Compte-rendu

Monsieur le Président introduit la réunion en remerciant les participants de leur présence. Il excuse l'absence de l'ASP et de la Présidente de la Région Occitanie Madame Delga.

Il constate que le double-quorum n'est pas atteint, et explique que cela n'a pas d'incidence sur la tenue du comité étant donné qu'il ne s'agit pas d'un comité de programmation (avec notation et sélection de projets). Il rappelle que le respect du double-quorum sera par contre indispensable lors des prochains comités.

Monsieur Brana rappelle l'ordre du jour.

Un tour de table est effectué. Monsieur Brana souhaite la bienvenue à la nouvelle représentante de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Madame Françoise Schiavon.

1/ Point sur les propositions de modifications du règlement intérieur du GAL

Les propositions de modifications portent sur :

- La fréquence des comités, portée à 4 par an ;
- Les tâches du comité : ajout du rôle de conseil du comité, notion de comité d'analyse préalable ;
- La préparation des réunions du comité : délai pour envoyer les éléments du dossier de séance porté à 10 jours rallongé au besoin pour inclure 2 week-ends ;
- La consultation écrite : suppression du cas d'un projet soumis pour avis d'opportunité avant programmation ;
- Les annexes du règlement intérieur : modification du barème de notation de la grille d'analyse (suppression du seuil intermédiaire).

Les modifications sont validées. Elles seront soumises au vote du prochain comité (le double quorum étant nécessaire).

Marie Bouilhol fait ensuite une présentation du parcours d'un projet LEADER. Un document de synthèse est distribué. Il sera joint par mail à l'ensemble des membres.

Échanges :

Monsieur Langlet demande s'il y a un délai pour l'instruction des dossiers.

La DDT indique que non mais explique qu'il y a par contre un délai de 2 mois pour accuser la réception du dossier complet. S'il manque des éléments dans le dossier, la demande des pièces complémentaires repousse ce délai.

Le comité regrette qu'il n'y ait pas de délai plus court et de contrainte de temps pour l'instruction, alors que le comité essaie d'être réactif par rapport au rythme de la mise en œuvre des projets.

Les représentants de la DDT indiquent que lorsque le dossier est complet, l'instruction est rapide.

Monsieur Brana souligne que les justificatifs des co-financements sont nécessaires à l'instruction, ce qui ne relève pas du fait de la DDT. Il précise également que le service instructeur a été créé récemment (septembre) et qu'il est en phase mise en place.

Il ajoute néanmoins que la clause de revoyure prévue si l'enveloppe n'est pas consommée est à prendre en compte. Il ne faudrait pas que trop de retard soit pris à cause de délais administratifs.



2/ Bilan 2016 sur la mise en œuvre du programme LEADER et pistes pour 2017

Le rapport d'activités sera envoyé d'ici la fin de l'année.

Le comité est sollicité pour faire part de ses souhaits en termes d'indicateurs et d'informations pour le bilan de l'année, pour que cela soit pris en compte dans le rapport d'activités.

Présentation du dossier « animation et gestion du programme LEADER pour la période 2015/2016 du PETR Pays Comminges Pyrénées ». Il est sollicité une demande de financement de 34 900 € correspondant à 60 % des dépenses éligibles (le taux d'aide publique pour ce type de dossiers étant de 100 %).

Bilan 2016 :

L'année 2016 a été marquée par le travail pour le conventionnement LEADER.

Etat d'avancement et bilan de l'accompagnement des porteurs de projets :

- 15 projets sont éligibles au programme Leader (hors dossier d'animation/gestion Leader) – 9 d'entre eux ont été présentés en comité du GAL ;
- 44 projets sont à l'état d'idée ;
- 20 ne sont pas éligibles au programme Leader.

D'autres indicateurs pourront être élaborés : par fiche-action, par type de bénéficiaire, par zone géographique, par montant de projet, par montant d'aide, par taux de cofinancement, par répartition des cofinanceurs...

Ces indicateurs seront tenus au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme.

Communication et information sur le programme LEADER.

De nombreuses réunions ont été organisées cette année en vue d'informer sur la stratégie Leader et le fonctionnement du programme : information des élus du bureau et du comité syndical du PETR, temps d'échanges avec les techniciens des communautés de communes et les partenaires institutionnels, temps d'information auprès des porteurs de projets.

Point d'étape indicatif (car les projets n'ont pour l'instant pas fait l'objet d'une sélection) de la consommation de l'enveloppe FEADER (pour rappel : 2,6 M€ pour l'ensemble de la programmation).

Pour rappel, si le transfert d'enveloppe est inférieur à une variation de 30 % entre deux fiches-actions : pas d'avenant à la convention (simple notification à la Région, l'ASP et la DDT).

Echanges sur l'opportunité de modification de la maquette financière en faveur de la fiche-action 1 :

Monsieur Salles souligne qu'il y a des projets qui se mettent en place plus difficilement et qu'il est peut-être prématuré de prendre une telle décision.

Monsieur Saunier Borell ajoute que certains projets proposés dans la fiche-action 1 (culture/patrimoine) pourraient également s'inscrire dans la fiche 3 (tourisme), qui serait par ailleurs plus pertinente au vu des objectifs des projets et de leur dimension touristique/ promotion du territoire.

Le comité convient qu'aucune modification n'est à apporter pour l'instant.

Efforts de communication à poursuivre pour que des projets puissent émerger sur l'axe 3.

Madame Schiavon et Monsieur Salles indiquent la nécessité de mieux faire connaître le programme LEADER au sein de leurs structures. Rôle à jouer du comité dans la communication sur le programme.



Synthèse du réseau LEADER France

- Présentation de quelques chiffres clés :
 - o Enveloppe moyenne = 1,5 M€
 - o 3000 GAL en Europe, 338 GAL sélectionnés (222 GAL 2007-2013)
 - o 10 fiches-action en moyenne par GAL
 - o 90 % des territoires LEADER sont des Pays
- L'enveloppe Leader dédiée au Comminges est bien dotée par rapport à la moyenne nationale.
- Enjeux de la mise en œuvre du programme : valoriser la « plus-value » LEADER
 - o LEADER n'est pas un guichet : le but est de soutenir des projets qui s'inscrivent dans la stratégie locale et les 7 piliers / fondamentaux LEADER
 - o Le rôle du comité n'est pas uniquement la sélection des projets : conseil, communication...
- Echange d'expériences et de bonnes pratiques.

Point sur le fonctionnement du comité, et les outils (fiche de synthèse des projets, fiche-projet, compte-rendu, Dropbox...)

Concernant le compte rendu : il est convenu de le simplifier et de ne faire qu'un relevé des conclusions et une synthèse des échanges pour le porteur de projet.

Perspectives 2017 : propositions

- La participation au joli mois de l'Europe (mai 2017) ;
- L'organisation d'une demi-journée de visites sur le terrain ;
- La mise en place de petits groupes de travail au sein du comité (basé sur le volontariat) sur 3 thématiques : évaluation du programme LEADER / coopération LEADER / appel à projet ou appel à manifestation d'intérêt LEADER ;
- Renouvellement de l'adhésion à LEADER France ;
- Elaboration d'un guide du porteur de projet (un travail en lien avec les techniciens des communautés de communes est prévu en janvier) ;
- Atteindre les objectifs relatifs à la consommation de la maquette financière de 2,6 M€ allouée au territoire.

Rappel des objectifs en matière d'engagement :

2017	2018	2019	2020
15%	35%	75%	100%
390 000 €	910 000 €	1,95 M€	2,6 M€

3/ Présentation, échanges et analyse des projets sollicitant une subvention du programme LEADER

Deux projets sont présentés :

- « Art, territoire et environnement : projet de commande artistique publique pour le Musée-forum de l'Aurignacien », porté par la Communauté de communes des Terres d'Aurignac,
- Projet de rénovation et construction d'un ensemble immobilier, porté par la Maison Familiale Rurale de Mane.



Les porteurs de projets ont été invités à venir présenter leur projet : 15 minutes sont dédiées par porteur de projet pour un temps de présentation et d'échanges avec le comité. A l'issue de ce temps d'échange, un temps de discussion pour appréciation du projet se tient (auquel le porteur de projet et tout membre du comité partie prenante ne participent pas).

Art, territoire et environnement : projet de commande artistique publique pour le Musée-forum de l'Aurignacien

Porteur de projet : Communauté de communes des Terres d'Aurignac

Fiche-action n° 3 : Développer la qualification et la diversification de l'offre touristique

FEADER sollicité : 24 000 € (soit 48% du montant total du projet)

Présentation du projet par Monsieur Jean-Michel LOSEGO, Président de la communauté de communes Terres d'Aurignac, Madame Joëlle ARCHES, Directrice du Musée-forum de l'Aurignacien :

Le projet sera porté par le Syndicat Mixte du Musée et non plus par la communauté de communes (suite à un changement de gouvernance du musée).

Le projet de commande consiste à lier l'art contemporain avec le passé préhistorique d'Aurignac. C'est l'abri découvert sur le territoire issu de la période aurignacienne qui est à l'origine du musée. L'abri représentatif de la période se trouve à 1,5 km du musée, musée et abri sont reliés par un sentier. Le thème de l'abri est le fil conducteur.

Ce projet vise à donner des moyens à un artiste de produire une œuvre en interaction avec l'histoire du lieu, qui est aujourd'hui incarné par le musée. L'œuvre artistique sera dans son milieu instaurant un dialogue entre le passé et le présent. D'autres structures font la même chose : Le Mas d'Azil et Pech Merle (46) par exemple. Ce projet est soutenu par la DRAC Occitanie, en partenariat avec la Chapelle St Jacques (promotion de l'art contemporain), l'école d'art contemporain Pyrénées Pau-Tarbes, l'Abbaye de Bonnefont et St-Bertrand de Comminges.

L'objectif est d'enrichir le musée, de développer la notoriété du territoire et de créer du lien avec la population en l'impliquant dans ce projet participatif.

L'enjeu est à la fois artistique, économique (avec l'utilisation de matériaux locaux) et touristique.

La première phase de l'appel à projet est clôturée. Le choix de l'artiste aura lieu en janvier sur présentation d'une maquette, puis d'un passage devant un comité de sélection (composé de la DRAC, du maître d'ouvrage, du musée et de l'école Pau-Tarbes). Des artistes de renommée ont postulé Olivier Nottelet, Gloria Friedman et une classe de lycéen de Coarrazze (64).

Échanges avec le porteur de projet.

Monsieur Saunier Borell indique que le projet est une innovation pour le territoire. Il demande comment est envisagée l'évolution de la thématique de l'abri dans le projet global scientifique et culturel du musée.

Madame Arches souligne que l'abri est une thématique centrale. Les projets à venir s'inscriront dans une continuité, mais cela dépendra de l'œuvre réalisée. Elle explique le projet "Abri ma cabane" dédié aux scolaires et habitants d'Aurignac a conforté le musée pour aller plus loin dans ce type de démarche.

Budget peu élevé pour une commande artistique, y compris sur le volet communication.

Monsieur Losego souligne qu'il y a déjà un budget global pour la communication du musée, et des outils tels que le site web et une newsletter. Le but est de s'appuyer dessus. Le budget présenté ici est propre au projet.

Monsieur Langlet demande s'ils privilégieront un artiste local, surtout si l'imprégnation du territoire est essentielle.



Madame Arches souligne que beaucoup d'artistes locaux ont répondu. C'est surtout la pertinence du projet qui va être décisive. Monsieur Losego précise que cela peut être un plus si l'artiste est du territoire mais que c'est aussi intéressant d'avoir des artistes de l'extérieur qui peuvent apporter un œil nouveau sur le territoire.

Monsieur Sorin demande si ce type d'œuvre va générer des frais de fonctionnement et d'entretien sur la durée. Monsieur Losego explique que cela fait partie du cahier des charges : limiter ce type de coûts.

Le Président et les membres du comité remercient Jean-Michel Losego et Joëlle Arches pour ces éléments de présentation. Jean-Michel Losego et Joëlle Arches ne prennent pas part aux échanges et quittent la salle.

Synthèse des discussions sur le projet et analyse des points forts et points faibles au vu des 4 thématiques d'analyse :

Thématiques d'analyse de la grille	Points forts	Conseils / idées pour améliorer le projet Sources de progrès Points à améliorer / préciser
Fondamentaux LEADER	Projet partenarial, démarche participative (implication de la population) Démarche dynamique et proactive	
Stratégie locale	Mise en réseau de différents sites du territoire qui participent à sa promotion touristique et à la valorisation de son patrimoine Le projet est cohérent avec le thème de l'itinérance Moyen original de promouvoir le territoire	Impact territorial et valorisation touristique du projet à préciser / démarches initiées ou envisagées avec les autres sites touristiques à expliciter Attractivité de l'œuvre une fois le temps de présence de l'artiste passée : quelle garantie ?
Finalités du développement durable	Démarche cohérente	
Faisabilité et après-projet	Œuvre pérenne, le projet s'inscrit dans une démarche plus globale. Fil conducteur dans la stratégie du musée. Démarche partenariale, le projet s'inscrit dans une dynamique de réseau qui pourra bénéficier à plusieurs sites et au territoire.	Concernant l'après-projet : quelles perspectives de l'œuvre, quel développement à l'issue de la réalisation de l'œuvre ? Préciser le budget, même s'il peut y avoir des variations de postes selon l'artiste choisi (en particulier sur la communication). Budget relativement faible : mieux expliquer comment pourra être assuré le travail de médiation et comment l'œuvre permettra de développer la notoriété du musée. Il est noté que l'avancée dans la procédure de sélection de l'artiste devra permettre une présentation affinée du projet, des perspectives et du budget.

Le projet sera présenté en comité de programmation pour avis de sélection au programme LEADER après instruction réglementaire du dossier en DDT.



Nom projet : Construction et Rénovation de la Maison Familiale

Porteur de projet : Maison Familiale et Rurale de Mane

Fiche-action n°5 : Favoriser le maintien et la création de services et équipements de proximité

FEADER sollicité : 100 000 € (soit 6,5% du montant total du projet)

Présentation du projet par Monsieur Emmanuel Sorin, directeur de la MFR :

Il y a 60 MFR en France dont 3 en Haute-Garonne. L'association a été créée en 1948 sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture. L'association est propriétaire des bâtiments depuis novembre 2015.

La MFR est un centre de formation en alternance (jeunes scolarisés en formation initiale et adultes en formation professionnelle). Les formations sont axées sur l'aide à la personne.

Le projet est de rénover un bâtiment vieillissant, pour y accueillir les services administratifs et des salles de cours qui passeront de 6 à 8 ; et en parallèle la construction d'un internat de 57 places avec des locaux labélisés Tourisme & Handicap. Petite amélioration de la capacité d'accueil de l'internat.

Les locaux ne sont pas conformes au niveau du confort et de l'accessibilité, ils sont énergivores et non connectés à internet. De plus ces locaux ne sont pas adaptés au développement d'activités annexes.

L'ensemble des membres de l'association, administrateurs, salariées et élèves ont été consultés pour identifier les besoins et définir le projet.

Le but est de pérenniser l'activité de formation, de développer l'activité de formation intra entreprises et indirectement de consolider l'emploi du secteur de l'aide à la personne et de soutenir un lieu de formation de qualité dans le Comminges.

Le label Tourisme & Handicap permettra quant à lui de développer une nouvelle activité de groupe hors période scolaire, et donc d'utiliser les locaux. Il est également envisagé une coopération transfrontalière avec la Catalogne et la Navarre (échanges et des réflexions sur la création d'un diplôme commun).

Échanges avec le porteur de projet :

Quel est le budget de fonctionnement annuel ?

1 350 0000 €. L'emprunt pour l'autofinancement est prévu pour 25 ans avec un taux à 2%.

Monsieur Saunier-Borell demande quel budget est prévu pour les locations avec le label Tourisme et Handicap.

Monsieur Sorin explique qu'ils ont fait une estimation volontairement basse de 15 jours de location par an avec un groupe de 50 personnes pour 25 euros/jour.

L'union nationale des MFR publie un catalogue sur lequel ils s'appuieront pour faire connaître le potentiel d'hébergement.

Monsieur Brana demande si cet accroissement d'activité va générer des emplois.

Pas de création d'emplois envisagée à ce jour. Monsieur Sorin explique que la structure emploie 13 ETP aujourd'hui. Il est porté une grande attention sur la maîtrise du budget de la masse salariale. Par ailleurs la MFR dépend du Ministère de l'Agriculture dont les dotations vont en diminuant.

Le Président et les membres du comité remercient Monsieur Emmanuel Sorin pour ces éléments de présentation. Monsieur Emmanuel Sorin ne prend pas part aux échanges et quitte la salle.



Synthèse des discussions sur le projet et analyse des points forts et points faibles au vu des 4 thématiques d'analyse :

Thématiques d'analyse de la grille	Points forts	Conseils / idées pour améliorer le projet Sources de progrès Points à améliorer / préciser
Fondamentaux du programme LEADER	Label Tourisme & Handicap : démarche relativement innovante pour le territoire	Préciser les nouvelles activités (et également les démarches effectuées ou prévues pour les faire connaître).
Stratégie locale	Projet structurant, équipement structurant pour le territoire. Ouverture vers d'autres activités intéressante et pertinente.	Valoriser le taux d'employabilité de la MFR à la sortie de la formation
Finalités du développement durable	Projet cohérent	Démarche prévue pour limiter la consommation énergétique dans les nouveaux bâtiments ? Quid d'une réflexion d'un bâtiment à énergie positive ? Utilisation d'énergies renouvelables ?
Faisabilité et après-projet	Intérêt de développer des activités autour de l'activité principale de la MFR pour optimiser l'investissement	Présenter un budget complet avec l'impact financier à l'année de l'investissement en charges d'exploitation : évaluation globale du coût, faire ressortir les économies d'énergie qui découleront des travaux (y compris pour le bâtiment neuf). Préciser les revenus provenant de la location de l'hébergement. Idem pour la location des salles de réunions.

Le projet sera représenté en comité pour avis de sélection au programme LEADER après instruction réglementaire et complétude du dossier en DDT.

Le prochain comité se tiendra le 21 février matin (le lieu et l'horaire seront indiqués ultérieurement).

Monsieur Jean-Pierre BRANA
Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
Pays Comminges Pyrénées
et du Groupe d'action locale Comminges Pyrénées